

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1918 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

11 novembre 2024

Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'anniversaire de l'Armistice, et hommage à tous les morts pour la France

Par la loi du 28 février 2012, le 11 novembre est le jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de la commémoration de la victoire et de la paix. Il rend hommage à l'ensemble de ceux qui sont « morts pour la France », civils ou militaires, dans des conflits anciens ou en opérations extérieures récentes.

Après les commémorations de la campagne d'Indochine et de la bataille de Diên Biên Phu, l'année 2024 a vu celles du cycle mémoriel du 80^e anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence, de la Libération de la France et de la marche au Rhin.

Saluons la mémoire des résistants et des combattants, venus des quatre coins de l'Empire français, ainsi que celle des étrangers qui y ont participé, donnant leur vie pour notre pays, afin qu'il soit libre.

Le 11 novembre 1944, les troupes alliées et françaises étaient aux portes de la Moselle et de l'Alsace, provinces annexées par le III^e *Reich* en 1940. N'oublions pas les souffrances de leurs populations et les 130 000 malgré-nous contraints de combattre sous l'uniforme ennemi.

L'actualité nous rappelle que la paix et la stabilité des États sont fragiles.

Des guerres majeures, hybrides, voire de haute intensité sont possibles.

Pour conserver les acquis de notre démocratie, faisons preuve de résilience, d'esprit de défense et d'unité face à l'ensemble des menaces multiformes du moment.

Resserrons les rangs autour de nos armées constituées, ne l'oublions pas, de nos enfants et petits-enfants, de nos jeunes voisins et amis.

Comme nos anciens par le passé et nos jeunes actuellement sous les armes, « Restons unis comme au front ».

Vive la République. Vive la France.

Général de corps aérien (2S) Hervé Longuet
Président national de l'UNC